COLLEGE LA BOÉTIE
rue Gabriel Tarde
B.P. 147
24204 SARLAT Cedex

Année scolaire 2022/2023

FICHE DE RENSEIGNEMENTS INTENDANCE

DEMI-PENSION, INTERNAT, EXTERNAT

☐ 6ème ☐ 5ème ☐ 4ème ☐ 3ème ☐ Nouvel(le) élève

Merci de **compléter** ces informations.
Fiche à retourner à l'intendance.

L'inscription à la demi-pension ou à l'internat est un **engagement.**
Les **tarifs** de demi-pension et d'internat sont **forfaitaires**. Les factures sont à régler **chaque trimestre**. *1er trimestre : septembre à décembre, 2ème trimestre : janvier à mars, 3ème trimestre : avril à juillet.*

Le règlement est possible en espèces, par chèque (à l'ordre de l'agent comptable du collège La Boétie), par carte (téléservices) ou par virement (RIB du Collège : FR76 1007 1240 0000 0010 0009 062 TRPUFRP1).

Nom et prénom de l'élève :.....

Nom du responsable légal financier : .....

Adresse :.....

Code postal et commune :.....

☏ Domicile : ..... Portable :..... ☎ Travail : .....

Courriel (obligatoire) : .....@.....
Les factures sont transmises par courriel à l'adresse indiquée ci-dessus.

Choix[1] du régime et des jours de présence au restaurant scolaire :

Les changements de régime et des jours de restauration ne peuvent s'effectuer qu'à l'intendance, sur demande préalable écrite des responsables légaux.
Date limite pour chaque trimestre : ***11 septembre 2022****, 08 janvier 2023 et 02 avril 2023.*

DEMI-PENSION 4 ☐ 4 déjeuners
↳ ***Cocher les*** **jours avec repas :** lundi ☐ mardi ☐ mercredi ☐ jeudi ☐ vendredi ☐

DEMI-PENSION 5 ☐ 5 déjeuners

INTERNE 4 ☐ 4 déjeuners et 3 dîners + nuitées + petits-déjeuners
↳ ***Cocher*** **les jours avec dîner :** lundi ☐ mardi ☐ mercredi ☐ jeudi ☐

INTERNE 5 ☐ 5 déjeuners et 4 dîners + nuitées + petits-déjeuners

EXTERNE ☐

Signature du responsable légal

A ……, le …….

[1] Pour les régimes ***demi-pension 4*** et ***interne 4,*** merci de choisir les jours de restauration **avec** déjeuner ou dîner selon la situation.
Pour les régimes ***demi-pension 5*** et ***interne 5,*** le choix des services n'est pas possible.

TSPV

<u>Obligatoire</u> pour **<u>toutes</u>** les familles (**<u>y compris</u>** pour les élèves **<u>externes</u>**) :
Merci de bien vouloir apposer votre RIB ci-dessous.

Ce RiB sert en cas de **remboursement** de trop perçu
(annulation d'un voyage prépayé, remises d'ordre, aides).
<u>Le paiement par prélèvement automatique n'est pas possible.</u>

<u>À noter :</u> *Quand transmettre un relevé d'identité bancaire <u>récent</u> à l'intendance ?*

- **La première fois que vous retournez cette fiche de renseignements**
- Lorsque vos coordonnées bancaires changent
- Si votre enfant participe à un projet pédagogique payant
- Si votre enfant participe à une sortie ou un voyage payant

Vous pouvez placer votre Relevé d'Identité Bancaire dans ce cadre.
Merci de ne pas utiliser d'agrafes.

L'équipe d'Intendance vous remercie et vous souhaite une très belle année scolaire !